Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05 MARS 2025
ID : 076-217602556-20250304-2025038DEL-DE

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/038/DEL/1.1

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :
Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDE76 – APPROBATION D'AVANT-PROJET 2025 – SENTE PIETONNE PARC DU CHATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de travaux d'éclairage public avec le SDE76. Pour ce projet **EP-2024-0-76255-M6895** désigné "Sente piétonne Parc du Château", le montant prévisionnel s'élève à 12 441,82 € T.T.C. et la commune participera à hauteur de 10 368,18 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet ci-dessus,
- inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 10 368,18 € T.T.C,
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- autorise Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Michel BARBIER

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE MARITIME

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)